



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada



**Rétrospective
de l'exercice 2001-2002
Bureau régional
de l'Alberta**



Canada



Publié avec l'autorisation du
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2002
www.inac.gc.ca

QS-A024-020-BB-A1
N° de catalogue R1-11/2002
ISBN : 0-662-66879-0

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada



Table des matières

La carte des Premières nations de l'Alberta	2
Le message du ministre	3
Le message du directeur général régional	3
La Direction générale des revendications et des gouvernements indiens	4
La Section des politiques et des programmes opérationnels	5
Le développement social	5
L'examen du dossier de l'éducation	5
Le développement économique	6
L'examen des conseils tribaux	6
La stratégie de gestion des eaux au sein des Premières nations	6
Le logement	6
L'état de préparation des Premières nations aux situations d'urgence	6
OP2 : un regard sur l'an prochain	6
La Direction générale des communications et des services à la haute direction	7
Les services ministériels	8
La Section des ressources humaines	8
Le traité n° 6 – Le message du grand chef	9
Le traité n° 6 – Les faits saillants	10
Les visites du ministre	10
Le développement économique	10
Les revendications territoriales	11
L'inauguration de l'école de Frog Lake	11
L'examen du dossier de l'éducation dans la région visée par le traité n° 6	11
Le traité n° 7 – Le message du chef	12
Le traité n° 7 – Les faits saillants	13
La gouvernance des Premières nations	13
Une chef de terres par excellence	13
Le Centre d'initiative communautaire de Chiniki	13
L'éolienne Weather Dancer I de Piikani	13
La première Conférence annuelle des femmes de Kainaiikiis	14
Les mesures de transparence adoptées par la Tribu des Blood	14
La première Conférence annuelle de la Confédération des Pieds-Noirs	14
Le développement économique	15
Les projets d'immobilisations	15
Le traité n° 8 – Le message du grand chef	16
Le traité n° 8 – Les faits saillants	17
L'initiative conjointe relative à la gouvernance des Premières nations	17
L'atelier pour les administrateurs de bande	17
Le processus bilatéral	17
Le Rassemblement des aînés	17
La visite du sous-ministre	18
L'examen de la politique en matière d'éducation	18
L'atelier sur la réforme de la sécurité du revenu	18
Le développement économique	18
Rétrospective de l'exercice 2001-2002 - Rapports financiers	19
Les faits et les chiffres du MAINC	20
L'inscription des Indiens	20
Le sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - 12 ^e année	21
Le sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - niveau postsecondaire	21
Le nombre d'assistés sociaux dans la réserve	22
Les enfants pris en charge dans la réserve	22
Les projets assistance-travail (PAT)	22
Les tendances de l'habitation	23
Les traitements et indemnités de déplacement – Hauts fonctionnaires du MAINC	23



La Carte des Premières nations de l'Alberta

Le traité n° 8

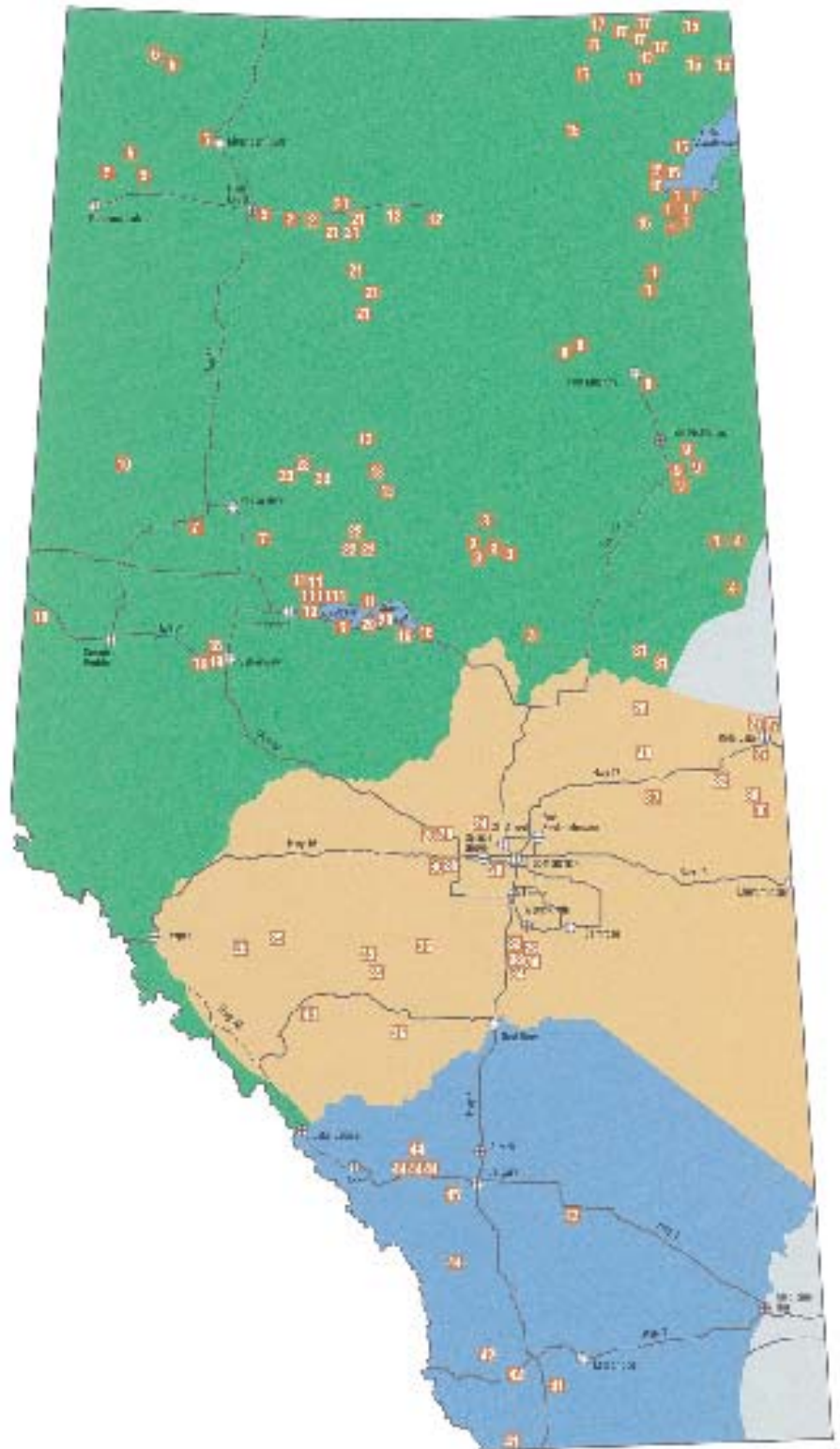
1. Première nation des Chipewyans d'Athabasca
2. Première nation de Beaver
3. Nation crie de Bigstone
4. Première nation des Chipewyans des Prairies
5. Première nation Déné Tha'
6. Première nation de Driftpile
7. Première nation de Duncan's
8. Première nation de Fort McKay
9. Première nation de Fort McMurray
10. Première nation de Horse Lake
11. Première nation Kapawe'no
12. Nation crie de Little Red River
13. Première nation de Loon River
14. Nation indienne de Lubicon Lake (aucune réserve)
15. Première nation des Cris de Mikisew
16. Bande indienne de Sawridge
17. Première nation de Smith's Landing
18. Nation crie de Sturgeon Lake
19. Première nation de Sucker Creek
20. Première nation de Swan River
21. Première nation de Tallcree
22. Première nation de Whitefish Lake (Atikameg)
23. Première nation des Cris de Woodland

Le traité n° 6

24. Première nation d'Alexander
25. Bande indienne d'Alexis
26. Nation crie de Beaver Lake
27. Premières nations de Cold Lake
28. Nation crie d'Enoch
29. Tribu d'Ermineskin
30. Première nation de Frog Lake
31. Première nation de Heart Lake
32. Nation crie de Kehewin
33. Tribu de Louis Bull
34. Nation crie de Montana
35. Première nation d'O'Chiese
36. Première nation de Paul
37. Première nation de Saddle Lake
38. Nation crie de Samson
39. Première nation Sunchild
40. Première nation n° 128 de Whitefish Lake (Goodfish)

Le traité n° 7

41. Tribu des Blood
42. Nation Piikani
43. Nation Siksika
44. Tribu de Stoney
 - Bearspaw
 - Chiniki
 - Wesley
45. Nation Tsuu T'ina





Le message du ministre

Je vous présente **Rétrospective de l'exercice, édition 2001-2002** du Bureau régional de l'Alberta des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Il me fait toujours un grand plaisir de rendre visite aux Premières nations dans la région de l'Alberta. De fait, en avril 2001 dans la nation Siksika, j'ai entrepris des consultations ministérielles sur la gouvernance des Premières nations.

J'ai choisi la nation Siksika, car elle, tout comme de nombreuses Premières nations en Alberta, a adopté des politiques et des pratiques rationnelles en matière de gouvernance.

On observe d'un bout à l'autre du pays d'autres Premières nations qui en font autant pour atteindre le même objectif : l'autonomie gouvernementale. C'est justement l'objet des modifications législatives que j'ai proposées, c'est-à-dire de mettre à la disposition des Premières nations les outils nécessaires pour accéder à l'autonomie gouvernementale et devenir autosuffisantes.

Les Premières nations de l'Alberta ont aussi fait preuve de grande prévisibilité dans le domaine du développement économique, comme en témoignent les nombreux projets novateurs entrepris et les différents partenariats forgés avec les industries d'exploitation des ressources en Alberta.

J'ai beaucoup de respect pour les Premières nations de l'Alberta. En effet, elles démontrent les résultats pouvant être obtenus lorsque tous les ordres de gouvernement et le secteur privé travaillent en partenariat pour le bien-être des Premières nations.

Robert D. Nault, C.P., député
Ministre, Affaires indiennes et du Nord canadien

Le message du directeur général régional

À titre de directeur général du bureau régional de l'Alberta du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), j'ai encore une fois le grand plaisir de vous présenter l'édition annuelle de **Rétrospective de l'exercice - Bureau régional de l'Alberta**.

L'exercice 2001-2002 fut une année marquée par de nombreux succès dans la région de l'Alberta. Fidèle à son objectif, le bureau régional a travaillé de concert avec ses partenaires afin d'apporter des changements positifs à la qualité de vie des membres des Premières nations.

Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, j'envisage mon mandat – au nom du MAINC – comme celui qui vise à renforcer les collectivités des Premières nations et à appuyer les gens.

Le présent rapport vous fera découvrir que nous avons réalisé des progrès importants sur bien des plans cette année et que nos efforts collectifs ont eu pour effet d'édifier un fondement solide sur lequel repose notre avenir.

La création des Directions générales des relations avec les Premières nations au service des Premières nations dans les trois régions visées par un traité nous a permis d'accroître l'envergure de nos démarches faites auprès de chacune des Premières nations concernées. Certes, il y a encore « du pain sur la planche » et l'atteinte de nos objectifs continuera à être une tâche redoutable pourtant enrichissante.

Le ministère a énoncé ses huit priorités : gouvernance des Premières nations, développement économique, éducation, programmes sociaux, revendications et autonomie gouvernementale, examen des secteurs d'activité, communications et mise en valeur du Nord. Lorsqu'ils sont réunis, ces éléments contribueront à la réalisation de nos objectifs.

Cette année, Planification stratégique, politique et relations intergouvernementales (PSPRI) est devenue une entité divisée en deux directions générales : Revendications et gouvernements indiens et Politiques et programmes opérationnels (OP2). Nous croyons que depuis l'affinement de la structure organisationnelle du bureau régional, nous sommes encore mieux placés pour appuyer les priorités du ministère et collaborer de façon plus efficace et positive avec nos partenaires des Premières nations.

Au nom du Bureau régional de l'Alberta, je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied afin de faire de 2001-2002 un exercice des plus mémorables et dont les activités quotidiennes ont contribué à l'atteinte des objectifs que s'était fixés le bureau régional en conformité avec les priorités ministérielles.

Barrie Robb
Directeur général régional



La Direction générale des revendications et des gouvernements indiens

Cette année, la nouvelle direction générale des Revendications et des gouvernements indiens (RGI) s'est affairée à veiller à la conclusion et à la ratification de deux grandes ententes de règlement de revendications territoriales : les revendications présentées relativement au champ de tir aérien de Cold Lake et à la cession de terres de la Première nation d'Alexander, lesquelles seront exposées plus en détail dans le présent rapport.

En plus de ces deux importantes ententes de règlement, il existe 14 revendications en Alberta en cours de négociation. Par ailleurs, on retrouve 29 revendications qui font l'objet soit d'un examen de recherche auprès de la Direction des revendications particulières soit d'un examen judiciaire auprès du ministère de la Justice.

Les mesures de consultation prises par le ministère en matière de gouvernance des Premières nations ont tenu la direction générale à la tâche. En effet, 78 séances de consultation et 16 séances d'information se sont tenues en présence d'environ 2 100 membres des Premières nations, soit à peu près le quart du nombre total de personnes ayant participé au processus de consultation ailleurs au pays.

La participation des Premières nations à l'initiative de consultation a revêtu différentes formes. Par exemple, les Premières nations signataires



Kiosque d'information sur la gouvernance des Premières nations

du traité n° 8 en Alberta se sont associées au bureau régional vers le début de l'exercice afin d'animer des séances de consultation axées sur les conseils tribaux. Les 5 Premières nations signataires du traité n° 7 ont organisé des séances de consultation auprès de leurs membres. Bien qu'aucune séance de consultation officielle n'ait eu lieu dans la région visée par le traité n° 6, on y a néanmoins mis sur pied de nombreuses séances d'information.

Le Forum Alberta-Canada sur le partenariat est une autre initiative d'envergure visant la direction générale RGI. Ce forum a été créé afin de faciliter les partenariats efficaces entre les entreprises et collectivités autochtones, le secteur privé et les ministères fédéral et provincial compétents. Ce forum a pour but de perfectionner les compétences des Autochtones, tant sur le plan individuel qu'au niveau communautaire, afin d'assurer leur participation à l'activité économique dominante.

La direction générale RGI veille également à l'animation du Forum des directeurs délégués, au cours duquel des représentants du MAINC s'adressent directement aux directeurs délégués des trois régions visées par un traité. Il s'agit d'un processus plus efficace qui permet au mi-istère de traiter directement avec les représentants des chefs de l'Alberta.

Par ailleurs, RGI a joué un rôle actif dans le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale auprès de la Tribu des Blood. Dans un premier temps, les négociations sur l'autonomie gouvernementale s'articulaient autour de la prestation de l'assistance sociale et des services de bien-être de l'enfance.

Cet exercice marquait aussi le transfert de la Section des successions et des fiducies du MAINC à la juridiction administrative de RGI. La Section des successions et des fiducies se charge de la gestion des successions des Indiens inscrits dans la réserve une fois qu'ils sont décédés; elle est également l'unité responsable de la gestion des comptes fiduciaires des mineurs et des membres vivant dans la réserve qui sont incapables de gérer leurs propres comptes.

Les faits concernant le projet de loi proposé sur la gouvernance

- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.
- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.
- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.
- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.
- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.
- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.
- Le projet de loi propose d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à l'égard des Premières nations.

Écrivez par courriel.

Vous pouvez vous adresser à la direction générale des revendications et des gouvernements indiens (RGI) à l'adresse suivante : RGI@Canada.ca ou par téléphone au 1-800-960-9848.

Canada

Renseignements sur la gouvernance des Premières nations



La Section des politiques et des programmes opérationnels

Le 3 mai 2001 marquait le début d'une année fort passionnante pour la Section des politiques et des programmes opérationnels (OP2), la toute nouvelle direction générale du Bureau régional de l'Alberta du MAINC. Cette section se charge de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes et des politiques dans les domaines du développement social, de l'éducation, de la gestion des immobilisations et des initiatives régionales. OP2 est également la section responsable de la prestation des programmes de développement économique et de bien-être de l'enfance au sein du Bureau régional de l'Alberta. Il incombe à OP2 de faciliter et de coordonner, au nom du bureau régional, la mise en oeuvre de nombreuses mesures fédérales et, comme tel, elle sert de source d'analyse, de conseils et d'évaluation afin de favoriser ses relations avec l'administration centrale du MAINC, les Premières nations, d'autres ministères et le secteur privé.

Le développement social

Le Bureau régional de l'Alberta, MAINC, n'a cessé de renforcer ses partenariats sur le plan du développement social. En 2001-2002, dans le cadre de projets pilotes, le Comité de direction mixte MAINC/Première nation a octroyé des subventions de plus de 1,6 million de dollars destinées à la réforme de la sécurité du revenu, mettant ainsi en pratique des façons novatrices d'aborder la réforme de l'assistance sociale. Le Bureau régional de l'Alberta et certaines Premières nations en Alberta ont pris part à des ateliers régionaux et nationaux traitant de la réforme de l'assistance sociale afin d'avancer des idées qui faciliteront la conception d'un nouveau cadre d'action en 2003 pour le soutien du revenu chez les Autochtones vivant dans la réserve.

Pour ce qui est du bien-être de l'enfance, la nation Piikani a ratifié son entente trilatérale de protection de l'enfance en septembre 2001, et a reçu sa délégation en mars 2001. Le Bureau régional de l'Alberta a élaboré et présenté, en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta, une trousse de formation sur la gestion publique à l'intention des



Lauréats du Gala des prix des entreprises albertaines distinguées

agences des Premières nations de la région visée par le traité n° 8 chargées de l'administration des programmes régissant les services à l'enfance et à la famille.

L'examen du dossier de l'éducation

L'exercice 2001-2002 s'est avéré mouvementé pour le comité mixte MAINC/Premières nations visées par un traité chargé de l'examen du dossier de l'éducation. On a organisé de nombreuses réunions de groupe de travail et de comité de direction. Les coordonnateurs et chercheurs responsables de l'examen de l'éducation dans les régions visées par un traité se réunissent souvent afin d'échanger des renseignements sur l'étude du dossier et les progrès connexes. Par ailleurs, dans chacune des régions visées par un traité, on a achevé les processus de consultation des collectivités et d'entrevue de groupe, analysé les renseignements ainsi recueillis et cerné des recommandations préliminaires.



Cérémonie commémorative de la plate-forme pétrolière de l'ECAT 6



Le développement économique

Les entreprises des Premières nations ont connu un regain d'activité grâce aux travaux réalisés en 2001-2002 par OP2 dans le cadre de son programme de développement économique. Dans la région de l'Alberta, on a donné le feu vert à 22 projets de développement économique, dont plusieurs seront mentionnés dans le présent rapport. La région mène le pays en termes de parrainage de grands projets d'entreprise auxquels participent des Premières nations. Le MAINC a octroyé des subventions de 11 millions de dollars visant à aider les Premières nations bénéficiaires à réunir des fonds supplémentaires totalisant 35 millions de dollars consacrés aux grands projets d'entreprise lancés dans la région de l'Alberta. L'approbation de 61 Projets de négociation de l'accès aux ressources ainsi que l'approbation de 14 Programmes de partenariat relatifs aux ressources sont venues appuyer la négociation de contrats d'exploitation pétrolière, gazière et forestière.

Le programme de développement économique s'est révélé favorable à la promotion et à la reconnaissance des entreprises des Premières nations. L'Initiative participation des Autochtones au marché du travail (PAMT) a publié, en partenariat avec la Chambre de commerce de l'Alberta et la Section des communications du Bureau régional de l'Alberta, un encart de deux pages paru dans le journal Calgary Herald annonçant les cinq finalistes pour les deux prix du développement économique parrainés par le Bureau régional de l'Alberta lors du Gala des prix des entreprises albertaines distinguées.

L'examen des conseils tribaux

En juin 2001, le ministre Nault a annoncé que son ministère procéderait à l'examen de la politique de financement adoptée par les conseils tribaux. Afin d'assurer l'obligation des conseils tribaux de rendre des comptes à leurs Premières nations membres, l'examen se penchera sur le rôle, le mandat et les responsabilités des conseils tribaux. OP2 dirigera cet examen permanent en collaboration avec les directions générales au sein du Bureau régional de l'Alberta qui sont responsables des trois régions visées par un traité, les conseils tribaux et certains organismes des Premières nations.

La stratégie de gestion des eaux au sein des Premières nations

La stratégie de gestion des eaux dans les Premières nations souligne l'engagement du Bureau régional de l'Alberta à favoriser la santé et la sécurité au sein des collectivités des Premières nations. Cette stratégie consiste en une évaluation des risques associés à tous les systèmes communautaires d'aqueduc et d'égout qui desservent les Premières nations concernées dans la région. Pour assurer le suivi du dossier, on a tenu des

discussions permanentes avec les Premières nations visées sur les résultats de l'évaluation. La mise en oeuvre de la stratégie entraînera, entre autres, la préparation d'un document de consultation, la création d'une équipe chargée de la stratégie de gestion des eaux, et l'établissement d'un plan visant à aborder les problèmes de risque élevé et moyen touchant les collectivités des Premières nations en Alberta.

Le logement

La Section OP2 a continué à jouer un rôle dans « l'édification » des collectivités des Premières nations en Alberta. Cette année, on a construit et acheté 265 unités de logement dans des réserves, en plus de rénover 351 unités de logement supplémentaires. Le Bureau régional de l'Alberta a participé à la phase initiale de la vérification du Programme de logement dans les réserves, menée par le Bureau du vérificateur général.

L'état de préparation des Premières nations aux situations d'urgence

La direction générale a coordonné, en collaboration avec les Services d'aide aux sinistrés de l'Alberta, un contrat afin d'assurer des services de formation et de secours aux sinistrés parmi les Premières nations en Alberta. Des agents des Services d'aide aux sinistrés ont aidé les Premières nations à faire face à de nombreuses catastrophes et situations d'urgence. À cet effet, des agents ont offert huit cours de base de préparation aux situations d'urgence aux Premières nations en plus d'aider ces dernières à mettre à jour leurs plans de mesures d'urgence en cas de catastrophe, contribuant ainsi à l'état de préparation des Premières nations.

OP2 : un regard sur l'an prochain

La Section OP2 se fait un plaisir de mettre à la disposition de tous ses conseils et sa direction stratégique sur bien des plans dans la région de l'Alberta. Pendant l'exercice 2002-2003, on assistera à de nouveaux débouchés et à des possibilités existantes dans les domaines du développement social, de l'éducation, des immobilisations, du logement et du développement économique, d'où la Section OP2 espère obtenir des résultats concrets qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des membres des Premières nations.



La Direction générale des communications et des services à la haute direction

Cette année, la Section des communications et des services à la haute direction a déployé de grands efforts pour relater les nombreuses histoires à succès chez les Premières nations de l'Alberta en matière de développement économique.

La direction générale a diffusé aux médias en Alberta plus de 20 communiqués soulignant des projets de développement économique des

Premières nations qui avaient été subventionnés par le MAINC.

En outre, la Section des communications a contribué à la mise sur pied d'une séance d'information stratégique, qui a eu lieu à l'Hôtel Palliser à Calgary, où des membres de la haute direction ont tenu des représentants du secteur privé et d'entreprises autochtones au courant de certaines initiatives entreprises par le MAINC. M. Robert Nault, ministre du MAINC, était le conférencier d'honneur à cette séance.

La direction générale s'est également chargée d'obtenir les fonds nécessaires pour présenter une exposition autochtone à Edmonton lors du déroulement des Championnats du monde d'athlétisme, en juillet 2001.



Susan Aglukark,
Journée nationale des Autochtones

La Section des communications a poursuivi la réalisation de nombreuses publications, notamment : un répertoire des Premières nations en Alberta fortement demandé; un rapport annuel régional de 30 pages distribué aux Premières nations; une carte spéciale à découper montrant les traités en Alberta destinée à l'usage des enseignants; un encart – inséré dans un journal – mettant en valeur des histoires à succès chez les Premières nations en matière de développement économique; le bulletin interne intitulé *RADAR*, et; une variété de publicités prônant la législation sur la gouvernance.

Pour ce qui est des démarches entreprises en matière d'éducation du public, la Direction générale des communications et des services à la haute direction a continué à coordonner la présence du MAINC lors de nombreuses foires et conférences d'envergure. Il s'agissait, entre autres, de contribuer à l'organisation des activités inscrites au programme de la Journée nationale des Autochtones qui se sont déroulées à la Place du Canada, à Edmonton. La direction générale a aussi mis sur pied des at-



Encart volant traitant du développement économique

liers de sensibilisation aux Autochtones destinés au personnel de l'administration fédérale à Edmonton. On a embauché trois entrepreneurs autochtones pour distribuer et présenter du matériel fourni par le MAINC aux enseignants et aux élèves dans des écoles autochtones et non autochtones réparties un peu partout en Alberta.

Du côté des services à la haute direction, la section a veillé à la révision, au traitement et au pistage de plus de 1 000 écrits administratifs signés par le directeur général régional, le directeur général régional associé et le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada. Par ailleurs, le personnel s'est occupé de plus de 100 notes d'information en plus de coordonner tous les préparatifs logistiques de chacune des visites de la région effectuées par le ministre.

Sur le plan des communications, le personnel a donné suite à plus de 100 demandes de renseignements de la part des médias. De plus, la section a préparé plus de 60 discours et exposés au nom de la haute direction et du ministre. Par ailleurs, la Direction générale des communications et des services à la haute direction a préparé de nombreuses fiches d'information pour la période des questions et exposés de question relevant des communications destinés à l'usage du ministre et des membres de la haute direction de l'administration centrale du MAINC.



Journée nationale des Autochtones



Les services ministériels



M^{me} Margaret So en compagnie de M. Carey Matthews, directeur des Services ministériels, à un déjeuner de reconnaissance des employés

Sur la foi de projets pilotes précédents, l'exercice 2001-2002 marque la première année d'exploitation d'OASIS, le système financier intégré du ministère. Grâce au dévouement et aux compétences de son personnel, le Bureau régional de l'Alberta a pu surmonter de sérieux obstacles à la mise en oeuvre du système. En fait, on a honoré le bureau régional à l'échelle nationale pour les meilleures pratiques relatives à la prestation des services de soutien et à la gestion des ressources.

De plus, on a décerné des prix à deux employés pour souligner leurs réalisations. Margaret So a remporté le Prix commémoratif régional Forbes/Warkentin de 2001-2002, qui souligne la qualité de service, le dévouement et l'épanouissement personnel. On a remis le Prix du sous-ministre pour les réalisations exceptionnelles de 2001-2002 à Parminder Gill – et à quatre autres membres du personnel au service du Bureau régional de l'Alberta – pour le rôle qu'elle a joué au comité sur les personnes handicapées.

Lors de la Foire sur le leadership et l'apprentissage, la Section des services ministériels a reçu une mention dans les catégories du « meilleur thème » et de la « meilleure présentation », ce qui fait ressortir l'excellence des services de soutien et des opérations de la direction générale.

Au nombre des sections du ressort de la direction générale qui ont maintenu un fort niveau d'activité, mentionnons celles qui suivent : Affectations financières et Paiements de transfert; Opérations de comptabilité; Cueillette, traitement et analyse de données; Services des dossiers; Processus et méthodes; Informatique; Vérifications des bandes et gestion des allégations, et; Services administratifs et d'accueil.

Les ressources humaines

La Direction générale des ressources humaines a continué à jouer un rôle actif dans tous les aspects de la gestion des ressources humaines au sein du Bureau régional de l'Alberta. En plus d'assurer une gamme complète de services de ressources humaines aux membres de la direction et aux employés, la direction générale fournit des services de rémunération à Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC).

Au cours de l'exercice passé, on a observé une affectation importante de ressources aux relations du travail relativement à la grève de l'Alliance de la Fonction publique déclenchée l'été dernier.

De plus, le projet d'équité salariale, qui a nécessité de grands efforts collectifs de la part de la Section de la rémunération pendant bien des années, a continué à faire appel aux ressources nécessaires pour aborder des situations d'équité salariale concernant les montants résiduels, tels les paiements d'intérêt. Les efforts du personnel chargé de la rémunération lui ont valu un Prix du sous-ministre pour les réalisations exceptionnelles.

Le personnel s'est inspiré des initiatives relatives au leadership et à l'apprentissage, coordonnées à l'intérieur de la direction générale des ressources humaines, afin d'élaborer les six compétences en leadership du ministère et d'assurer le respect des huit valeurs fondamentales du ministère. Les initiatives favorisent l'évolution d'un milieu d'apprentissage permanent.

Sur la foi de mesures de planification des ressources humaines, le bureau régional continue à s'attaquer aux problèmes de maintien des effectifs et de recrutement en plus d'atteindre ses objectifs en matière d'équité en emploi.



Guide du leadership et de l'apprentissage



Le traité n° 6 - Le message du grand chef

Tansi. Il me fait plaisir d'ajouter, au nom des chefs et des conseils de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6, quelques propos au document **Rétrospective de l'exercice - Bureau régional de l'Alberta**.

Au cours de l'année passée, nous avons entretenu de bonnes relations avec le MAINC, surtout avec les Directions générales des Relations avec les Premières nations. Je tiens à faire l'éloge de M. Victor Houle pour son travail, notamment dans le domaine de la communication, soit un élément essentiel à l'établissement des relations et l'ingrédient nécessaire pour inspirer aux membres des Premières nations un sentiment de confiance. Je suis convaincu que mon successeur, le grand chef Danny Bradshaw, poursuivra le fructueux partenariat qui a évolué au fil des ans avec le personnel du MAINC.

Cette année marque le 125^e anniversaire de la signature du traité n° 6 entre Sa Majesté la reine Victoria de Grande-Bretagne et d'Irlande et les chefs et leurs représentants du territoire visé par le traité n° 6. Ce majestueux événement, qui a eu lieu au site historique de Fort Pitt, nous a permis, d'une part, de réfléchir à l'importance des traités pour les membres des Premières nations et, d'autre part, de contempler ce que l'avenir peut réserver aux générations futures.

La commémoration de la signature du traité n° 6 représente le principe et le fondement sur lesquels repose le processus bilatéral d'étude du traité n° 6, et nous continuons à utiliser ce cadre principal pour entreprendre des pourparlers exploratoires se rapportant au traité. L'équipe chargée du processus bilatéral, composée de représentants des Premières Nations et du gouvernement fédéral, a travaillé d'arrache-pied à coordonner les activités inscrites au programme de la cérémonie commémorative du 125^e anniversaire de la signature du traité; je loue donc l'ardeur dont a fait preuve l'équipe pour faire de cet événement un succès.

Nous sommes heureux d'avoir reçu la visite – à deux reprises cette année – du ministre Robert Nault dans le territoire visé par le traité n° 6. Nous

louons son dévouement et son engagement sur le plan du développement économique, ce qui a permis aux Premières nations en Alberta de jouer un rôle important dans le dynamisme de l'économie albertaine. Cet exercice a été caractérisé par de nombreux succès. Certes, le développement économique a pris la vedette au sein de plusieurs Premières nations signataires du traité n° 6, comme en témoigne la réussite de certains partenariats et entreprises formés avec le secteur privé de l'Alberta.

Nous nous engageons sans réserve à établir et à entretenir de solides relations avec le Bureau régional de l'Alberta et d'autres ordres de gouvernement. Les efforts déployés par le Bureau régional de l'Alberta pour créer des lignes de communication ouvertes et cohérentes commencent à donner des résultats concrets, qui auront sans doute pour effet de renforcer le lien entre les dirigeants des Premières nations signataires du traité n° 6 et le gouvernement du Canada.

Je souhaite que nous tracions ensemble la voie de l'avenir afin de relever bien des défis auxquels font face les Premières nations signataires du traité n° 6 et que les chefs de ces dernières poursuivent un degré d'excellence à tous les niveaux afin d'apporter des améliorations optimales à la qualité de vie des membres des Premières nations – car ce sont leurs intérêts et ceux des générations futures que nous défendons.

Grand chef Eric Gadwa



Le traité n° 6 - Les faits saillants



Cérémonie commémorative du 125^e anniversaire de la signature du traité n° 6, à Fort Pitt

Cette année, les membres signataires du traité n° 6 ont commémoré le 125^e anniversaire de la signature du traité n° 6. En septembre 2001, des cérémonies ont eu lieu à Fort Pitt et à Onion Lake, en Saskatchewan.

Comme l'a déclaré M. George Arcand fils, directeur général associé du Bureau régional de l'Alberta dans son allocution lors de la Cérémonie de clôture du 9 septembre dernier : « L'hommage rendu aux signataires du traité n° 6 nous permet de reconnaître l'homogénéité de nos origines et d'envisager plus clairement un avenir fondé sur l'égalité, la compréhension et le respect. Je vous encourage donc à continuer à assister aux célébrations de ce genre, car vous vous rendrez compte que le traité est plus qu'un vieux bout de parchemin. En effet, le traité fait partie intégrante de notre peuple – tout comme l'air que nous respirons – et il en sera ainsi pour de bon. »

Les visites du ministre

Au cours de l'exercice 2001-2002, le ministre Nault a effectué deux visites du territoire visé par le traité n° 6. En août 2001, le ministre s'est rendu à la nation crie de Kehewin, où il a rencontré les membres de la collectivité et coupé le ruban symbolique lors de l'inauguration de la serre de Kehewin. Celle-ci produit des tomates de grande qualité qui se vendent aux grands supermarchés. Le ministre a profité de l'occasion pour annoncer l'octroi d'une subvention de 1,1 million de dollars destinée aux Premières nations de Kehewin, Frog Lake, Cold Lake et Heart Lake dans le cadre du projet du East Central Alberta Treaty 6 (traité n° 6 du centre-est de l'Alberta) ou ECAT 6. Cette mise de fonds a permis aux Premières nations en question d'acheter et d'exploiter un appareil de forage pétrolier et gazier en partenariat avec l'Alberta Energy Company Ltd. (AEC) et la société Precision Drilling.

Dans le cadre de son voyage en août, le ministre a rendu visite à la Tribu d'Ermineskin, où il a pris part à une cérémonie de la suerie en compagnie du chef et de certains aînés. Par ailleurs, le ministre s'est rendu à la nation crie de Samson, où il a pris son déjeuner avec le chef et le conseil de bande de la nation crie, fait le tour de la collectivité et visité l'école secondaire Nipishkopahk.

Pendant qu'il effectuait une brève visite de la bande indienne d'Alexis en mars 2002, le ministre a annoncé son engagement à appuyer l'examen du dossier de l'éducation dont fait l'objet la région signataire du traité n° 6.

Le développement économique

Pour l'exercice 2001-2002, le territoire visé par le traité n° 6 était le plus mouvementé de toutes les régions visées par un traité en termes de projets de développement économique. Au cours de l'exercice, le Bureau régional de l'Alberta a diffusé 14 communiqués faisant ressortir les projets de développement économique entrepris dans la région qui ont bénéficié du Fonds pour la création de possibilités économiques. Au nombre des projets, on souligne ceux qui suivent :

Bande indienne d'Alexis – Dans le cadre d'un projet en participation égale, la Première nation d'Alexis s'est associée à la Auburn Energy Ltd. de Calgary afin d'exercer des activités de forage et de production de pétrole et de gaz dans la réserve de la collectivité.

Premières nations de Saddle Lake et Whitefish (Goodfish Lake) – Ces Premières nations ont lancé une coentreprise avec la Auburn Energy Ltd. de Calgary afin d'exercer des activités de forage et de production gazière dans les réserves de ces collectivités.



Visite du ministre, nation crie de Kehewin



Première nation de Heart Lake – Cette Première nation s’est associée à cinq autres Premières nations (Beaver Lake, Goodfish Lake, Kehewin, Cold Lake et Frog Lake) pour faire l’acquisition de 100 bisons des bois provenant du parc national Elk Island, pénétrant ainsi le marché de l’élevage de bisons. Le projet s’est divisé en trois volets : une opération d’élevage de taureaux; une exploitation vache-veau, et; la commercialisation de viande.

Tribu d’Ermineskin – Avec l’aide d’une subvention fédérale de 100 000 \$, la Tribu d’Ermineskin exploite une galerie d’art et d’artisanat dans la municipalité de Hobbema.

Première nation Sunchild – La Sunchild Bison Company Ltd. a acheté un troupeau d’environ 200 bisons des plaines et se propose de doter deux parcelles de terre d’installations et de clôtures destinées à l’exploitation d’une ferme d’élevage/entreprise vache-veau. De plus, une subvention fédérale a aidé la Première nation à construire et à exploiter dans la réserve un dépanneur et un poste d’essence communautaire d’une superficie de 1 500 pieds carrés.

Premières nations de Cold Lake – Primco Dene Catering Ltd., entreprise possédée en propriété exclusive par les Premières nations de Cold Lake, élargit sa gamme de services assurés aux employés de la Alberta Energy Company qui sont affectés au projet de drainage par gravité au moyen de la vapeur à Foster Creek. Outre les services d’alimentation et d’hébergement présentement offerts, Primco Dene Catering Ltd. a négocié des contrats pour la prestation de services de transport d’urgence des malades, de messagerie, d’approvisionnement en carburant et de sécurité.

Réserve de Blue Quills – On a annoncé une subvention fédérale de 1 million de dollars destinée à la réserve de Blue Quills afin de lui permettre d’accroître ses possibilités de développement économique à long terme.

Les revendications territoriales

Cette année, des membres signataires du traité n° 6 ont ratifié deux revendications territoriales d’envergure. Aux termes d’une entente ratifiée par une majorité massive de membres des Premières nations de Cold Lake, celles-ci ont reçu une indemnisation de 25,5 millions de dollars, des terres de réserve supplémentaires en plus de conclure des ententes d’accès au Polygone de tir aérien de Primrose Lake, lequel longe la frontière entre l’Alberta et la Saskatchewan. Cette entente a eu pour effet de dédommager les membres relativement à la perte d’accès de ces derniers à des terres ancestrales découlant de l’aménagement du champ de tir aérien.

Les membres de la Première nation d’Alexander avaient, eux aussi, ratifié une entente sur une revendication territoriale, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral a accordé une indemnisation de 63 millions de dollars pour la cession illicite en 1905 de terres contiguës à la réserve de la Première nation.

L’ouverture d’une école à Frog Lake

La construction de l’école chief Napaweaw, située dans la Première nation de Frog Lake, comptait parmi les principaux projets d’immobilisations cette année. Comme l’a déclaré M. Barrie Robb, directeur général régional, lors de la cérémonie d’inauguration du 2 novembre 2001 : « Ce bel édifice répondra aux besoins de la collectivité pour bien des années. Grâce à son design symbolique propre à la tradition crie incorporé à une architecture à la fois moderne et fonctionnelle, cette école restera sûrement gravée dans la mémoire de chacun des élèves qui passent par les portes. »

L’examen du dossier de l’éducation dans la région visée par le traité n° 6

Les chefs de la région visée par le traité n° 6 coordonnent une équipe de spécialistes chargée d’examiner des programmes d’enseignement. Les recommandations ainsi formulées viendront appuyer la création d’un cadre d’action, de financement et de responsabilité en matière de programmes d’enseignement. La recommandation prioritaire concerne la nécessité d’établir des systèmes d’éducation généralisés.



Le traité n° 7 - Le message du chef

Au nom des chefs des Premières nations signataires du traité n° 7, j'ai le grand plaisir de vous faire part des progrès réalisés par chacune des tribus au cours de l'exercice 2001-2002.

Le moindre que l'on puisse dire est que 2001-2002 a été un exercice mouvementé, intéressant et stimulant. Le 30 avril 2001, le ministre Nault a annoncé le nouveau processus de gouvernance des Premières nations dans la nation Siksika du territoire visé par le traité n° 7. Par ailleurs, toutes les tribus ont poursuivi leurs progrès dans les domaines du développement économique, des questions sociales, du gouvernement tribal quotidien, et bien plus.

Quelle que soit l'activité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes aux membres revêtent de plus en plus d'importance. Les attentes de notre peuple s'intensifient rapidement; à cet effet, celui-ci demande non seulement à être bien informé par ses dirigeants, mais également à pouvoir intervenir dans les décisions touchant ses collectivités. Je crois que la communication est l'ingrédient clef de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes. Ainsi, chaque tribu doit s'efforcer, d'une part, de communiquer avec ses membres par tous les moyens possibles et, d'autre part, d'élaborer des moyens de communication novatrices.

En 2001-2002, le ministre Nault s'est engagé à venir en aide aux Premières nations en augmentant le nombre de programmes de développement économique dans la réserve, et ce afin d'améliorer les conditions de vie pour nos membres. Plusieurs annonces de différents

projets dans des réserves ont fait ressortir cet engagement. Nous remercions donc le ministre Nault de son engagement à apporter des améliorations à la qualité de vie des membres des Premières nations d'un bout à l'autre du pays.

Nous sommes également très fiers de St. Mary's Projects Ltd. ou SMP (entreprise possédée en propriété exclusive par la Tribu des Blood), récipiendaire du *Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather* remis lors du Gala des prix des entreprises albertaines distinguées, animé cette année par les Chambres de commerce de l'Alberta. Ce prix rend hommage à une entreprise appartenant à une Première nation qui fait preuve d'excellence et dont les activités tiennent compte de concepts préconisant sa culture ainsi que l'esprit d'entreprise.

Au nom des Premières nations signataires du traité n° 7, je tiens à remercier Barrie Robb et Sandi Williams et leur personnel de leur appui continu et de leur excellent service offert à notre peuple. Il me tarde de continuer à travailler de concert avec le MAINC à de nombreux dossiers touchant les Premières nations.

Chef Chris Shade





Le traité n° 7 - Les faits saillants

La gouvernance des Premières nations

Le 30 avril 2001 dans la nation Siksika, située dans la région visée par le traité n° 7, M. Robert Nault, ministre du MAINC, a lancé l'initiative relative à la gouvernance des Premières nations. Toutes les Premières nations signataires du traité n° 7 ont par la suite organisé de nombreuses réunions de consultation, comme l'ont fait les collèges, universités et centres d'accueil avoisinants.

La phase préalable à la promulgation d'une loi ayant pris fin, les sept bandes indiennes signataires du traité n° 7 ont animé 50 réunions de consultation. Le processus de consultation a entraîné la participation d'environ 1 500 personnes, soit à peu près 75 % du nombre total de participants dans toute la province.

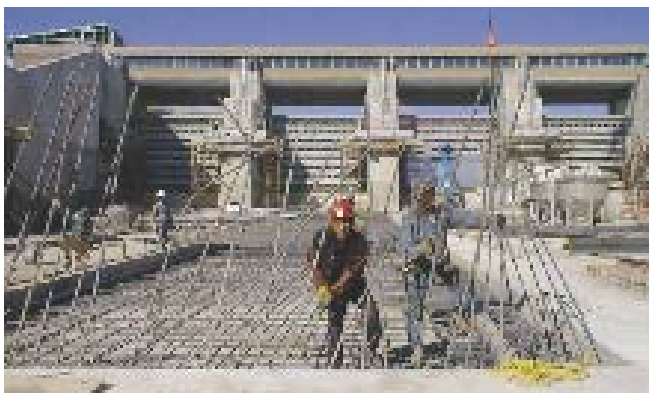
Une chef de terres par excellence

En février 2002, on a honoré M^{me} Yvonne Provost, chef de terres de la nation Piikani (anciennement la nation Peigan), récipiendaire de trois des sept prix décernés lors du premier Gala annuel des prix réalisation de l'Association nationale des chefs de terres, à Toronto.

Le Centre d'initiative communautaire de Chiniki

En décembre 2001, M. Aaron Young, chef de la Bande indienne de Chiniki, a présidé à l'inauguration du Centre d'initiative communautaire de Chiniki.

Le centre sera le site où sera mis en oeuvre le plan d'action du Centre d'initiative communautaire de Chiniki. Le but premier du plan est d'aider, de façon énergique, les membres de bande à élaborer leur cheminement de carrière et à atteindre ensuite leurs objectifs grâce à la planification et à la motivation.



Projets de la société St. Mary's



Éolienne Weather Dancer I de la nation Piikani

L'éolienne Weather Dancer I de Piikani

Le 11 octobre 2001, environ 200 personnes se sont rassemblées sur une colline balayée par le vent, au sommet de la réserve Piikani, pour assister à l'inauguration de l'éolienne Weather Dancer I, dans le cadre de laquelle on a coupé le ruban symbolique. La recherche, les grands efforts et la détermination consacrés à ce projet au cours des 20 dernières années ont enfin porté fruit pour la nation Piikani. Ainsi, le vent, une abondante ressource renouvelable, sera utilisé au profit des résidents de la nation Piikani sur les plans environnemental, social et économique.

La Weather Dancer I, qui se voit de loin, se compose d'une turbine de 900 kW pouvant produire jusqu'à 2 960 mégawatts-heures d'électricité chaque année. D'un côté, ce projet répondra aux besoins en électricité de 450 foyers; d'un autre côté, il s'agit d'un programme de production d'énergie à faible impact qui saura contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre produites par 17 500 voitures par année.

Cette éolienne, la plus volumineuse en Alberta, est munie de trois pales, d'un moteur de plus de 150 pieds de diamètre et d'une tour qui mesure plus de 200 pieds de haut. Lorsqu'on se tient debout à côté de cette gigantesque éolienne, c'est vraiment une imposante structure.



La première Conférence annuelle des femmes de Kainaiikiiks

En 2001, on a créé le Secrétariat de Kainaiikiiks pour contrecarrer les effets de la faible participation des femmes au processus de planification de la Tribu des Blood. Le chef et le conseil de bande ont accepté d'aider le secrétariat à organiser et à animer la première Conférence annuelle des femmes de Kainaiikiiks, franchissant ainsi une autre étape importante dans l'évolution du secrétariat.

En février 2002, on a mis sur pied à l'Université de Lethbridge une conférence couronnée de succès, à laquelle 350 personnes ont participé en moyenne chaque jour. Parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour, mentionnons la **Loi sur la gouvernance des Premières nations**, l'éducation et les relations publiques.

Les mesures de transparence adoptées par la Tribu des Blood

Les sections suivantes résument deux pratiques rationnelles appliquées par la Tribu des Blood en matière de gouvernance :

L'atelier de communications de la région visée par le traité n° 7

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Tribu des Blood a coordonné et animé l'atelier inaugural de communications de la région visée par le traité n° 7. Parmi les personnes présentes, on retrouvait des représentants des sept bandes signataires du traité n° 7, qui prennent part également à des activités de presse électronique (radio) et écrite se déroulant dans la réserve. Grâce à cet atelier, des activités de réseautage se poursuivent parmi les communicateurs des bandes signataires du traité n° 7, sensibilisant ainsi davantage les membres des Premières nations dans toute la région visée par le traité n° 7.

Le système d'information Matrix

Au moyen des efforts déployés par M. Rick Tailfeathers, agent des Affaires publiques, la Tribu des Blood est, semble-t-il, la seule Première nation au Canada à se prévaloir d'un système interne de communications.

Des moniteurs de télévision sont répartis un peu partout dans les immeubles administratifs de la Tribu des Blood afin de tenir les membres au courant des bulletins communautaires ou de diffuser des délibérations en reprise de séances du conseil récentes ou passées. C'est très impressionnant d'entrer dans le Pavillon de l'administration appelé Shot Both Sides et d'y voir des aînés se rassembler pour regarder les délibérations d'une séance du conseil ou l'annonce d'un événement communautaire affichée à l'un des nombreux moniteurs. Non seulement ce système favorise-t-il le partage de renseignements, il inspire également aux gens un sentiment d'appartenance à la collectivité en plus de créer de nombreuses possibilités de réseautage.

La première Conférence annuelle de la Confédération des Pieds-Noirs

Les membres de la Confédération des Pieds-Noirs se sont retrouvés à titre officiel le 25 mai 2000, date à laquelle les chefs de la Tribu des Blood, de la nation Piikani, de la nation Siksika et de South Peigan de Browning, au Montana, aux États-Unis, ont signé la Déclaration de Siksikatsiitapi. À la suite de cette cérémonie de signature, la première Conférence annuelle de la Confédération des Pieds-Noirs s'est déroulée à Calgary du 18 au 20 juin 2001.

Les 300 délégués présents ont eu la chance de discuter d'une variété de sujets, dont les mouvements transfrontaliers, le rapatriement pour fins culturelles, le développement économique et la nécessité d'assurer aux Pieds-Noirs une voix plus forte et unie. M. George Arcand fils, directeur général associé du Bureau régional de l'Alberta, a prononcé le mot de bienvenue, alors que le premier ministre Ralph Klein a fait fonction de conférencier d'honneur le dernier jour de la conférence.



Le développement économique

En 2001-2002, le Bureau régional de l'Alberta a subventionné différents projets de développement économique dans le territoire visé par le traité n° 7. De plus, SMP, entreprise possédée en propriété exclusive par la Tribu des Blood, a remporté le *Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather*, qui rend hommage à une entreprise appartenant à une Première nation qui fait preuve d'excellence et dont les activités tiennent compte de concepts préconisant sa culture ainsi que l'esprit d'entreprise. Le ministre Nault a présidé à la remise du prix lors du Gala des prix des entreprises albertaines distinguées, qui s'est tenu à Calgary le 28 février 2002.

Depuis 1997, la société SMP a entrepris 15 grands projets évalués à environ 56 millions de dollars, lesquels ont eu des retombées directes pour la société sous forme de contrats d'une valeur approximative de 6 millions de dollars. Pendant ce temps, la société comptait parmi ses effectifs 375 membres de la Tribu des Blood, dont la masse salariale s'est élevée à plus de 3 millions de dollars.

Les projets d'immobilisations

Au cours de l'exercice 2001-2002, les projets d'immobilisations suivants ont été menés à bien dans le territoire visé par le traité n° 7 :

- La Tribu des Blood a achevé la construction de la station de traitement de l'eau Whoop Up. Cette station emploie un processus de filtration lente sur sable pour canaliser de l'eau traitée vers un réseau rural de distribution d'eau et une station de remplissage de camions;
- La nation Piikani a achevé la construction de la station de traitement de l'eau de Brocket. Cette station emploie un processus intégral de traitement pour desservir le lotissement urbain de Brocket et canaliser de l'eau traitée vers un réseau rural de distribution d'eau et une station de remplissage de camions. La nation a mis à jour son étude de faisabilité sur la station de transfert des eaux usées, un document de planification de grande importance qui vise à repérer d'autres lieux d'enfouissement, d'autant plus que l'installation actuelle approche de son volume maximal;
- La nation Siksika a mené à bien la conception de la nouvelle station de traitement de l'eau régionale de Siksika Ouest ainsi que le processus d'appel d'offres s'y rattachant.
- En août 2001, la nation Siksika a fêté l'achèvement des travaux de modernisation de son réseau d'égout. Ce projet à frais partagés entre le MAINC et la nation Siksika, réalisé au coût de 1,4 million de dollars, a entraîné la construction de bassins d'aération, d'une station de relèvement des eaux usées à Siksika Sud, d'un bâtiment de services publics destiné au rangement du matériel d'aération, d'un générateur de secours ainsi que la modernisation du fossé de drainage.
- La Tribu de Stoney a achevé la construction de la station de traitement de l'eau de Morley. Cette station emploie un processus intégral de traitement pour desservir le lotissement urbain de Morley et canaliser de l'eau traitée vers une station de remplissage de camions. De plus, le gymnase de l'école communautaire de Morley et l'aréna d'Eden Valley ont subi d'importantes réparations et rénovations, et;
- La nation Tsuu T'ina a achevé le remplacement du toit de l'école primaire de Chula.



Le traité n° 8 - Le message du grand chef

À titre de grand chef des Premières nations signataires du traité n° 8 en Alberta, j'ai le plaisir d'ajouter quelques propos au nom des chefs de la région visée par le traité n° 8 (Alberta).

Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Mel Beaver, le nouveau directeur de la Section des relations avec les Premières nations signataires du traité n° 8. Il fait bon voir un citoyen de la région visée par le traité n° 8 combler ce poste.

Tout comme l'exercice précédent, cette exercice s'est avéré extrêmement mouvementé. Nous avons perpétué la vision de nos ancêtres, laquelle consiste à assurer le respect de « l'esprit et de l'intention du traité » n° 8. Nous avons continué à cerner les questions touchant notre traité et, à cette fin, nous avons travaillé en partenariat avec le Bureau régional de l'Alberta à de nombreuses initiatives – nouvelles et existantes.

Les Premières nations signataires du traité n° 8 ont surveillé l'évolution de la phase I du processus d'étude de la gouvernance des Premières nations. Des membres de la collectivité et des organismes communautaires se sont réunies à plusieurs reprises pour discuter du sujet.

La création d'un comité de direction des chefs a eu pour effet de renforcer le processus bilatéral d'étude du traité n° 8. Ces chefs coordonneront l'examen et la refonte du cadre organisationnel en ce qui a trait

au processus bilatéral d'étude du traité n° 8. Les Premières nations signataires du traité n° 8 et le MAINC ont tenu différentes réunions menant à l'élaboration d'accords de fait préparés conjointement.

Par ailleurs, les Premières nations signataires du traité n° 8 et le Bureau régional de l'Alberta ont déployé des efforts collectifs pour animer un atelier pour les administrateurs de bande de la région visée par le traité n° 8 (Alberta), un rassemblement d'ainés ainsi qu'un atelier sur la réforme de la sécurité du revenu.

Puisque nous venons de connaître une année formidable, nous envisageons l'an prochain avec optimisme. Ainsi, nous espérons continuer à renforcer notre relation avec le Bureau régional de l'Alberta en vue d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Grand chef Clyde Goodswimmer





Le traité n° 8 - Les faits saillants

Le territoire visé par le traité n° 8 est devenu un centre d'activité au cours de l'exercice 2001-2002. Le Bureau régional de l'Alberta et les Premières nations signataires du traité n° 8 en Alberta ont poursuivi leur étroite collaboration et se sont vite adaptés aux changements de dirigeants au sein de leurs organismes respectifs. Dans le territoire visé par le traité n° 8, le chef Clyde Goodswimmer, de la nation crie de



Réunion de discussion portant sur la gouvernance des Premières nations

Sturgeon Lake, a été élu grand chef, et M^{me} Theresa Campiou est devenue la nouvelle directrice exécutive. Par ailleurs, M. Harold Cardinal a été nommé négociateur en chef du processus bilatéral d'étude du traité n° 8. Au sein du Bureau régional de l'Alberta, M. Melvin Beaver, de la nation crie de Bigstone, a été nommé directeur de la Section des relations avec les Premières nations signataires du traité n° 8.

L'initiative conjointe relative à la gouvernance des Premières nations

L'été dernier, le Bureau régional de l'Alberta et les Premières nations signataires du traité n° 8 ont travaillé de concert à un plan de travail sur la gouvernance des Premières nations pendant la phase I de l'initiative. Par conséquent, environ 26 réunions de discussion portant sur la gouvernance des Premières nations se sont tenues un peu partout dans le territoire visé par le traité n° 8.

L'atelier pour les administrateurs de bande

En décembre 2001, le Bureau régional de l'Alberta et les Premières nations signataires du traité n° 8 ont dirigé un atelier pour les administrateurs de bande réparti sur deux jours. Il s'agissait de l'occasion de tenir les administrateurs au courant des différentes activités du gouvernement fédéral et des Premières nations signataires du traité n° 8. Au nombre des sujets inscrits au programme, mentionnons la politique régissant le processus d'appel d'offres, le droit en matière de contrat/d'emploi, le développement économique, l'examen du dossier de l'éducation et la rédaction de propositions. Un autre atelier est prévu pour l'exercice 2002-2003.

Le processus bilatéral

Cet exercice a été caractérisé par un engagement renouvelé envers le processus bilatéral d'étude du traité n° 8. Dans la région visée par le traité n° 8, on a créé un comité exécutif de chefs chargé de coordonner et de promouvoir le processus. Le comité, composé du grand chef Frank Halcrow, du chef Archie Cyprien et du grand chef Bernie Meneen, représente les Premières nations signataires du traité n° 8 dans un comité mixte de hauts fonctionnaires, dont le mandat est d'étudier le processus bilatéral. M^{me} Marie Fortier, sous-ministre associée, M. Michel Roy, sous-ministre adjoint, et M. Barrie Robb, directeur général du Bureau régional de l'Alberta, ont été nommés représentants du MAINC dans ce comité.

Par ailleurs, le MAINC et les représentants des Premières nations signataires du traité n° 8 se réunissent souvent pour élucider des concepts du processus bilatéral ainsi que les prescriptions nécessaires à la conclusion des ententes s'y rattachant. En février 2002, on a organisé un atelier de « visualisation d'avenir » à l'intention des aînés, des chefs et des hauts fonctionnaires du MAINC dans le but de dynamiser et de partager la vision du processus. À la fin de l'exercice, on avait réalisé des progrès considérables devant mener à la négociation d'ententes cadre.

Le Rassemblement des aînés

Pour la deuxième année consécutive, la Première nation Kapawe'no a agi en qualité de hôte conjoint du Rassemblement des aînés des régions visées par les traités nos 6, 7 et 8. Le Rassemblement des aînés de la septième génération, commandité en partie par le Bureau régional de l'Alberta, a fait le point sur de nombreux enjeux auxquels sont affrontés les aînés et leurs collectivités en Alberta. Au nombre des questions débattues, soulignons la gouvernance des Premières nations, la législation se rapportant aux armes à feu, les droits issus des traités, la protection des terres et des ressources, la santé et les services de police.



Le Rassemblement des aînés



La visite du sous-ministre

Dans le cadre de sa première visite officielle de l'Alberta, M. Marc Lafrenière, sous-ministre du MAINC, s'est rendu à Fort McMurray en novembre dernier en compagnie de représentants du secteur privé et des chefs du conseil tribal de l'Athabasca. Pendant son séjour, il a reçu une visite guidée en hélicoptère de différentes installations d'exploitation pétrolière et gazière dans la région.

L'examen de la politique en matière d'éducation

Le Bureau régional de l'Alberta a travaillé en partenariat avec le comité des directeurs pédagogiques du conseil tribal visé par le traité n° 8 à l'examen de la politique en matière d'éducation entrepris par les Premières nations conjointement avec le MAINC. Parmi les activités inscrites au programme, mentionnons l'identification du processus d'examen ainsi que la révision et l'approbation d'un plan de travail connexe.

L'atelier sur la réforme de la sécurité du revenu

Grâce à une subvention octroyée par le Bureau régional de l'Alberta, les Premières nations en Alberta (PNA) signataires du traité n° 8 ont pu mettre sur pied un atelier sur la réforme de la sécurité du revenu (RSR) en mars dernier à l'intention des Premières nations des trois régions visées par un traité. Les participants ont profité de l'occasion pour passer en revue le cadre d'action national MAINC/PNA/RSR afin de fournir de la rétroaction aux représentants du MAINC et des PNA. Des représentants d'autres Premières nations au Canada ont présenté des exposés sur des projets de réforme de la sécurité du revenu qui portent fruit dans leur collectivité respective.

Le développement économique

Les entreprises marchaient très bien dans la région visée par le traité n° 8, fait attribuable, en grande partie, au financement par le Bureau régional de l'Alberta de nombreux projets de développement économique. Voici certains des projets dignes de mention :

Nation crie de Mikisew – Une subvention fédérale de 400 000 \$ a été octroyée à la Première nation pour l'aider à procéder à l'agrandissement de son motel Super 8. Le coût total du projet : 2,6 millions de dollars.

Première nation de Smith's Landing – Une mise de fonds fédérale de 100 000 \$ a été versée à la Première nation pour l'aider à scruter des sources d'énergie de substitution à partir de turbines hydrauliques dans la rivière des Esclaves. La Première nation espère un jour alimenter en électricité les intervenants du marché dans la région.

Par ailleurs, le comité des mises en candidature pour les prix des entreprises albertaines distinguées a retenu une entreprise autochtone de la région visée par le traité n° 8 comme finaliste pour le *Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather*. Il s'agit de Fort McKay Enterprises Ltd., entreprise établie à Fort McMurray qui est un fournisseur de services d'urgence médicale et d'intervention d'urgence.





Rétrospective de l'exercice 2001-2002 - Rapports financiers

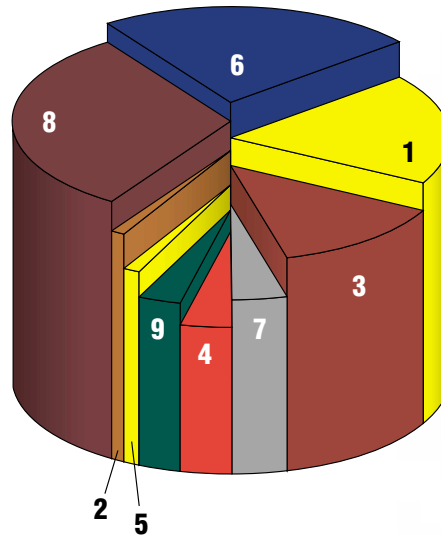
Répartition des dépenses du bureau régional

1. Éducation	105 623 200 \$
2. Développement économique	5 873 159
3. Projets d'immobilisations et entretien des installations	73 394 674
4. Soutien des gouvernements indiens	21 425 139
5. Services fonciers et fiduciaires	6 985 103
6. Développement social	132 880 777

Dépenses totales du bureau régional.....346 182 052 \$

7. Rassembler nos forces	22 914 472
8. Ententes de transfert financier	176 399 746
9. Administration	17 886 918

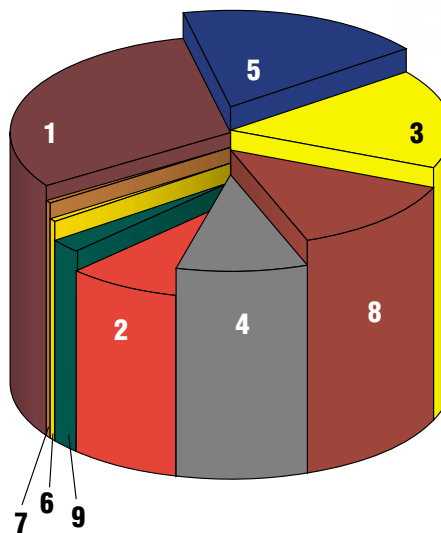
Total563 383 188 \$



Rassembler nos forces - Répartition des dépenses pour le Bureau régional de l'Alberta

1. Réforme pédagogique.....	7 062 000 \$
2. Réforme de l'aide sociale.....	1 917 931
3. Approvisionnement en eau et égouts.....	3 823 067
4. Logement.....	2 208 550
5. Développement économique	4 154 077
6. Réorientation de l'autonomie gouvernementale	130 000
7. Organismes représentant les Autochtones	112 500
8. Perfectionnement professionnel	2 971 352
9. Négociations sur l'accès aux ressources	534 995

Total22 914 472 \$





Les faits et les chiffres du MAINC

Inscription des Indiens 2001

BANDE	SEXE	Nbre de membres	Nbre d'habitants de la réserve	Nbre d'habitants de terres de la couronne	Nbre d'habitants hors-réserve
TOTAL	H et F	87 703	55 361	2 685	29 657
	Hommes	43 160	28 100	1 341	13 719
	Femmes	44 543	27 261	1 344	15 938
Traité n° 6 - centre de l'Alberta	H et F	34 172	23 995	210	9 967
	Hommes	16 788	12 079	94	4 615
	Femmes	17 384	11 916	116	5 352
Traité n° 7 - sud de l'Alberta	H et F	23 223	17 869	4	5 350
	Hommes	11 413	9 013	1	2 399
	Femmes	11 810	8 856	3	2 951
Traité n° 8 - nord de l'Alberta	H et F	30 308	13 497	2 417	14 340
	Hommes	14 959	7 008	1 246	6 705
	Femmes	15 349	6 489	1 225	7 635

2000

BANDE	SEXE	Nbre de membres	Nbre d'habitants de la réserve	Nbre d'habitants de terres de la couronne	Nbre d'habitants hors-réserve
TOTAL	H et F	85 373	53 641	2 904	28 828
	Hommes	41 982	27 177	1 477	13 328
	Femmes	43 391	26 464	1 427	15 500
Traité n° 6 - centre de l'Alberta	H et F	33 139	23 323	210	9 606
	Hommes	16 257	11 711	93	4 453
	Femmes	16 882	11 612	117	5 153
Traité n° 7 - sud de l'Alberta	H et F	22 666	17 770	4	4 892
	Hommes	11 131	8 966	1	2 164
	Femmes	11 535	8 804	3	2 728
Traité n° 8 - nord de l'Alberta	H et F	29 568	12 548	2 690	14 330
	Hommes	14 594	6 500	1 383	6 711
	Femmes	14 974	6 048	1 307	7 619

1999

BANDE	SEXE	Nbre de membres	Nbre d'habitants de la réserve	Nbre d'habitants de terres de la couronne	Nbre d'habitants hors-réserve
TOTAL	H et F	82 699	52 079	2 709	27 911
	Hommes	40 618	26 428	1 356	12 834
	Femmes	42 081	25 651	1 353	15 077
Traité n° 6 - centre de l'Alberta	H et F	32 201	22 696	202	9 303
	Hommes	15 794	11 409	86	4 299
	Femmes	16 407	11 287	116	5 004
Traité n° 7 - sud de l'Alberta	H et F	22 075	17 357	4	4 714
	Hommes	10 841	8 772	1	2 068
	Femmes	11 234	8 585	3	2 646
Traité n° 8 - nord de l'Alberta	H et F	28 423	12 026	2 503	13 894
	Hommes	13 983	6 247	1 269	6 467
	Femmes	14 440	5 779	1 234	7 427



Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - 12^e année

Traité n° 6	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'élèves inscrits	232	241	319	353
Nbre de diplômés	38	43	37	47
(%) :	16 %	18 %	12 %	13 %
Traité n° 7	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'élèves inscrits	286	323	331	371
Nbre de diplômés	54	70	66	77
(%) :	19 %	22 %	20 %	21 %
Traité n° 8	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'élèves inscrits	128	116	115	116
Nbre de diplômés	23	17	35	34
(%) :	18 %	15 %	30 %	29 %

Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - niveau postsecondaire

Traité n° 6	1996-1997*	1997-1998*	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nbre d'étudiants inscrits	1 348	1 414	1 237	945	1 119
Nbre de diplômés	145	152	143	117	148
Traité n° 7	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nbre d'étudiants inscrits	997	842	1 129	795	872
Nbre de diplômés	97	68	71	48	64
Traité n° 8	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nbre d'étudiants inscrits	667	662	811	771	847
Nbre de diplômés	60	73	67	62	110
Hors province	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nbre d'étudiants inscrits	–	–	78	66	75
Nbre de diplômés	–	–	12	8	16

* Comprend les étudiants inuits qui bénéficient du Programme d'études postsecondaires du Bureau régional de l'Alberta.



Nombre d'assistés sociaux dans la réserve (mensuellement)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	26 002 (44,9 %)	25 025 (41,09 %)	23 733 (38,7 %)

Au cours des trois derniers exercices, on a observé une baisse du nombre d'assistés sociaux habitant dans la réserve. Pour l'exercice 2001-2002, environ 23 733 personnes habitant dans la réserve ont reçu des prestations d'assistance sociale, soit un taux de dépendance de 38,7 %.

On peut attribuer cette baisse à une variété de facteurs, notamment au Projet relatif à la réforme de la sécurité du revenu, à la hausse de la Prestation nationale pour enfants et aux possibilités d'emplois accrues pour les Premières nations.

Enfants pris en charge dans la réserve, au 31 mars (agences)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Placement en famille d'accueil	1 118	1 139	1 183
Foyers pour enfants	27	50	40
Institutions	158	192	272
Total :	1 303	1 381	1 494
% d'enfants pris en charge	5,71 %	5,92 %	6,27 %

Ces chiffres représentent le nombre d'enfants pris en charge dans la réserve. La tendance semble être à la hausse, fait pouvant être attribuable à une variété de facteurs, notamment à la majoration du nombre de membres âgés de moins de 18 ans, à l'augmentation du nombre d'arrestations pour assurer la sécurité de l'enfant, aux modifications apportées aux politiques d'arrestation provinciales et à celles applicables à la réserve et à la sensibilisation accrue de la population aux situations nécessitant des arrestations.

17 bureaux de protection de l'enfance sont opérationnels.

Seules cinq Premières nations ne sont pas affiliées à une agence de protection de l'enfance dans la réserve.

Projets assistance-travail (PAT)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
N ^{bre} de projets :	263	317	412
Emplois créés exprimés en mois-personnes :	6 884	6 863	5 883
\$ transféré aux PAT (en millions de dollars) :	5 331,2 \$	4 409,5 \$	2 825,7 \$

Ces fonds représentent le nombre d'emplois créés grâce au financement puisé dans les programmes d'assistance-sociale. Cette initiative ayant connu un grand succès, nous continuerons à consacrer nos ressources à cette mesure de rechange à l'aide sociale tout à fait rationnelle.

Les tendances de l'habitation

	1999	2000	2001
N ^{bre} de maisons :	12 117	12 433	12 380
N ^{bre} de maisons rénovées :	208	506	351
N ^{bre} de mises en chantier :	282	279	265

Remarque : En 2000, 13 Premières nations n'ont pas déposé de rapport annuel sur l'habitation. Le nombre de maisons rénovées et le nombre de mises en chantier ne reflètent donc pas le nombre total de projets subventionnés.

Remarque : La suppression et le rajustement des projets ainsi que les rénovations et les mises en chantier influent sur le nombre total de maisons.



Traitements et indemnités de déplacement – Hauts fonctionnaires du MAINC

TITRE	NIVEAU	INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT
ÉCHELLE SALARIALE (EX-03) – 103 700 \$ - 122 000 \$		
Directeur général régional	EX-03	71 328,30 \$
ÉCHELLE SALARIALE (EX-02) – 92 700 \$ - 109 100 \$		
Directeur général régional associé	EX-02	60 643,44 \$
Directeur Politiques et programmes opérationnels	EX-02	22 209,05 \$
ÉCHELLE SALARIALE (EX-01) – 82 700 \$ - 97 400 \$		
Directeur Relations avec les Premières nations - traité n° 8*	EX-01	881,00 \$
Directeur Relations avec les Premières nations - traité n° 6	EX-01	17 124,49 \$
Directeur Services ministériels	EX-01	21 902,24 \$
Directeur Revendications et gouvernements indiens	EX-01	21 214,82 \$
Directeur Relations avec les Premières nations - traité n° 7	EX-01	31 379,09 \$

* Directeur nommé le 4 février 2002

Les indemnités de déplacement comprennent le billet d'avion et d'autres frais engagés par les employés (hébergement, repas, taxis, etc.); ces dépenses sont remboursées conformément aux dispositions de la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages.



Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes et services du Bureau régional de l'Alberta, MAINC, veuillez communiquer avec nous :

Téléphone : (780) 495-2773 Télécopieur : (780) 495-5005

Site Web : www.inac.gc.ca